

*Protection de la vie privée*

Pourquoi ne pas protéger les victimes innocentes d'une écoute électronique effectuée sous le couvert de la loi sur les secrets officiels? L'argument selon lequel c'est un domaine spécial se fonde sur une prémisse—on ne peut se fier à la judicature pour s'occuper des demandes présentées en vertu de cet article. Cette attitude est, à mon avis, une insulte aux magistrats. Nous devrions avoir confiance en la discrétion des juges et leur aptitude à protéger la liberté du sujet. J'engage la Chambre à amender cet article en prévoyant la même protection pour le citoyen dans le domaine de la loi sur les secrets officiels que celle dont il jouit en vertu du Code criminel.

**M. Fairweather:** Monsieur l'Orateur, j'ai pensé que les députés qui occupent les banquettes ministérielles, où l'on voit les ministres signer leur correspondance et les députés de l'arrière-ban lire leurs journaux, voudraient probablement prendre part à une discussion sérieuse sur cette question importante. Mais s'ils veulent que nous continuions...

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Nous écoutons.

**M. Fairweather:** Il est peut-être temps pour le ministre des Finances (M. Turner) d'écouter.

**M. Lalonde:** Il n'y a que deux conservateurs à la Chambre. Où sont tous les autres?

**M. Fairweather:** Monsieur l'Orateur, en ce qui me concerne, lorsque vient le moment de rendre compte de mes actions à la Chambre, celle dont j'ai le plus honte, c'est d'avoir voté en 2<sup>e</sup> lecture en faveur de la loi sur les mesures de guerre. Je ne me féliciterai jamais trop d'avoir changé d'avis à la 3<sup>e</sup> lecture parce que j'avais constaté qu'il n'était absolument pas possible que le gouvernement prévoie des procédures suffisantes d'appel. Ce fut, à mon avis, l'un des chapitres les plus tristes de notre histoire.

**M. Bell:** Ils voulaient avoir des votes, alors.

**M. Fairweather:** Voilà pourquoi nous abordons maintenant, à mon avis, un article important. On vient de terminer au Royaume-Uni une étude intéressante sur la loi sur les secrets officiels sous la haute autorité de Lord Franks. L'ennui, c'est que lorsque j'ai commandé un exemplaire du rapport à Information Canada, on n'a pas su pendant quelque temps s'il serait possible de me procurer un exemplaire du rapport parce qu'on ignorait si ce rapport était secret.

Nous avons fait effectuer au Canada une étude de la loi sur les secrets officiels. Cette étude s'est avérée un échec décevant. Il en est résulté un rapport qui ne recommandait aucune réforme importante à l'égard de l'un des articles les plus démodés de la loi. On entreprend en Grande-Bretagne une révision fondamentale de la loi sur les secrets officiels. A mon avis, cette importance accordée au secret remonte à peu près au XVII<sup>e</sup> ou au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que les gouvernements jugeaient très important que certains avis qu'ils obtenaient dans leur pays comme à l'étranger devaient rester secrets.

● (2050)

Il y a un an, lorsque j'étais à New York pour participer à un séminaire sur le secret, un représentant du gouvernement des États-Unis a convenu qu'il y a actuellement 4 milliards et demi de documents dans un centre, quelque part à proximité de Washington, qui sont des documents secrets et confidentiels. Il me semble à moi, profane, que cette masse de documents en soi, que les érudits et autres

personnes intéressées essaieraient de consulter pour leurs recherches, serait pratiquement impossible à réunir.

J'espère que le gouvernement chargera bientôt un autre groupe d'étude d'étudier attentivement la loi sur les secrets officiels du Canada en espérant qu'il sera en mesure de donner suite à certaines des recommandations formulées à ce sujet par la Commission Franks en Grande-Bretagne. Pour ma part, je partage l'opinion du député de New Westminster (M. Leggatt) que ce n'est pas une mauvaise idée que les gouvernements, et je parle ainsi parce que, selon moi, cela s'applique à des gens pour qui j'éprouve le plus grand respect sur le plan professionnel et politique, examinent attentivement la situation d'urgence. Je pense que ces gens auxquels je fais allusion ont trahi les intérêts du Canada d'une façon regrettable. Nous avons eu une vive réaction, très exagérée, et je regrette encore mon vote.

C'est pourquoi personnellement je préférerais que le pouvoir judiciaire étudie cette question, parce qu'à mon avis, il peut y avoir des gens qui participent aux programmes gouvernementaux qui ne seraient pas disposés ou en mesure de présenter aux juges des preuves suffisantes pour étayer leur point de vue, afin de faire admettre la validité de l'ordonnance d'un tribunal. A cause de cela, une réaction malheureuse du gouvernement actuel, qui cherchait à éviter la procédure judiciaire, peut être considérée comme un triste épisode de l'histoire contemporaine du Canada. Cela s'est produit une ou deux autres fois, et moi-même je ne peux pas effacer de ma conscience la souillure de la loi sur les mesures de guerre.

**Mme Morin:** Vous auriez dû être le premier ministre de la province de Québec à ce moment-là, vous auriez eu un tout autre point de vue.

**M. Fairweather:** J'ai reçu beaucoup de compliments ce soir, mais je pense que les collègues du député, au dire de qui je suis bilingue d'esprit même si mon français n'est pas très bon, me trouveraient digne du poste de premier ministre du Québec.

**Une voix:** Si vous habitiez au Québec.

**M. Fairweather:** Si j'avais été premier ministre du Québec, je n'aurais pas recouru, je pense, à la loi sur les mesures de guerre et si j'avais été premier ministre du Canada, j'espère que je n'aurais pas recouru aux dispositions de cette loi. Quoi qu'il en soit, je pense qu'un examen de conscience s'impose à l'heure actuelle.

**Une voix:** J'espère que vous vous en acquittez.

**M. Fairweather:** J'espère que la représentante de Louis-Hébert (M<sup>me</sup> Morin) va nous donner ce soir un autre exemple du genre de discours qu'elle a prononcé en une autre occasion. A vrai dire, ses paroles m'avaient donné le frisson et je sais qu'elles ont troublé bon nombre de ses collègues. Elle représentait à mes yeux une réaction anti-syndicaliste et bien d'autres choses dont je pourrais peut-être l'accuser si je n'étais pas un monsieur de l'ancienne mode du Nouveau-Brunswick, car c'était à mon sens un des discours les plus réactionnaires que j'aie jamais entendus à la Chambre. Si elle veut nous en donner un autre échantillon, je vais l'écouter.